

Date de la convocation : 18/01/2018	Nombre de membres en exercice : 19 Présents: 16 Nombre de pouvoirs : 2
L'an DEUX MILLE DIX-HUIT, le 25 janvier à 20h. 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'AMOU, convoqué le 18 janvier 2018 s'est réuni en séance publique dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Mr Jean-Jacques DARMAILLACQ, Maire.	Présents : Jean-Jacques DARMAILLACQ, Maire, Florence BERGEZ, Jean-Pierre CORDIER, Odile LAFITTE, Guillaume DARMAILLACQ, Jean-Pierre DUFOURCO, Karen RICARRERE, Isabelle ESCOUTELOUP-BOULY, Christine DANIEL, Alain LUBET, Christian DUFAU, Bernard LAGIERE, Christine MINVIELLE, Serge BOUVIER, Martine GAITS, Alain DESSA
Secrétaire de séance : Christine DANIEL	Excusé(s) : Mme Nathalie GUILLEMOTONIA (pouvoir à Jean-Pierre CORDIER), Claude LAFERRERE (pouvoir à Christine MINVIELLE), Céline GAITS  Absent(s) :

### **1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19/12/2017**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de la dernière séance du 19 décembre 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

### **2 – TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE (Demande de l'Indivision TAILLEUR) :**

Dans un premier temps, Monsieur le Maire fait un historique du dossier. Il rappelle l'expertise programmée en novembre 2017. Il précise que la commune n'était pas représentée car elle n'avait pas été informée d'un changement d'horaire. Cette expertise portait sur les dégradations sur le pignon aveugle de l'habitation de l'indivision TAILLEUR survenues lors de la taille de la haie qui existait avant les travaux. On constate en effet les impacts du taille haie le long de cette façade à hauteur de haie.

De nombreuses fissures sont présentes sur cette façade mais elles existaient avant le démarrage des travaux, un constat d'huissier réalisé avant travaux en fait état.

Un premier compte-rendu est parvenu en Mairie le 19 janvier 2018, il était accompagné de 2 projets de protocoles d'accord amiable, l'un porte sur la prise en charge par la commune de la remise en peinture de la façade concernée (application d'une peinture I2 ou équivalent) après préparation convenable du support (chiffré à 1.345.96 € mais qui reste à affiner) et l'autre propose à titre amiable et dans l'intérêt du bien commun en contrepartie des nuisances subies (sonores, gaz d'échappement, stationnements intempestifs, vibrations des moteurs, livraisons restaurant scolaire.....) par l'indivision TAILLEUR de réaliser un enduit sur les façades des bâtiments donnant sur la cour de l'école et sur le mur de clôture de l'indivision. Ces travaux ont été chiffrés par l'indivision TAILLEUR pour un montant de 5.874,60 € TTC

Les protocoles précisent que ces travaux devraient être réalisés avant le 31/12/2018 sous peine d'une astreinte de 5 € par jour à compter du 01/01/2019. Pour complément d'information, la commune s'était engagée à réaliser ces enduits quand l'opportunité budgétaire se présenterait.

Le courrier accompagnant ce pré-rapport préconise également un nouveau rendez-vous sur site avec les parties concernées. Cette demande a été confirmée par la commune le 19/01/2018.

Le rapport d'expertise est parvenu en Mairie le 24/01/2018, il porte uniquement sur les dégradations survenues sur la façade (pignon aveugle) de l'indivision TAILLEUR (impacts du taille haie). L'indivision TAILLEUR souhaite la réalisation d'un enduit au lieu d'une remise en peinture. Outre le fait que cette demande

constituerait un enrichissement sans cause, la réalisation d'un enduit ne serait pas techniquement applicable sur l'enduit ciment existant.

Le rapport conclut à la mise en cause de la responsabilité civile de la commune dans ce dommage accidentel. Il reste à confirmer le traitement des fissures existantes et la prise en charge de la remise en peinture par l'assurance qui serait diminuée de la franchise d'environ 300,00 €.

Ce rapport ne revient pas sur la demande de réaliser les enduits dans la cour et sur le mur de clôture.

Le conseil est unanime pour un nouveau rendez-vous sur site et valide la réparation de la façade endommagée par le taille-haie mais le traitement des fissures présentes avant travaux devra être pris en charge par l'indivision.

A suivre.....

### **3 - LABEL « PETITES CITES DE CARACTERE » :**

Mme Florence BERGEZ fait un point sur l'avancement du dossier. Elle relate notamment la dernière rencontre avec le Comité Départemental du Tourisme et l'Office de Tourisme pour la préparation de la visite d'éligibilité programmée le vendredi 2 février entre 10 h. et 12 h 30. Elle présente l'ébauche du diaporama qui a été réalisé pour mettre en avant les atouts de la commune avec notamment son histoire, le patrimoine, la tradition gastronomique, les paysages et les diverses animations. Cette présentation sera retravaillée avant le passage de la commission.

Mme Odile LAFITTE précise qu'il ne s'agit que d'une visite d'éligibilité qui permettra d'évaluer et de déterminer que la commune possède les critères préalables d'admission. Le point de départ pourrait être le bourg historique qui a un bâti suffisamment dense pour lui donner l'aspect d'une cité ainsi qu'un patrimoine architectural de qualité. Le parallèle pourrait être fait avec le travail du CAUE avec les divers secteurs identifiés et notamment la mise en valeur de liaison verte entre le bourg historique et le bourg neuf et son développement économique.

Monsieur le Maire invite ensuite Mr Guillaume DARMAILLACQ à donner un compte-rendu de la réunion qui s'est tenue ce jour dans le cadre du projet de rénovation du centre-bourg. Le CAUE a présenté la notice technique n°3. Ce document permettra la rédaction du cahier des charges qui servira de base à la consultation des bureaux d'études pour l'élaboration du plan de référence. Le travail réalisé, avec notamment l'identification de plusieurs secteurs par le CAUE, cerne bien la logique de la réflexion précédemment engagée par le groupe de travail.

Il présente ensuite le calendrier de ce dossier :

- Début mars validation du cahier des charges et lancement de la consultation (collaboration de l'ADACL pour la partie juridique du M.A.P.A.)
- Mi- avril étude des candidatures, auditions des candidats pré-sélectionnés et négociations
- Fin avril choix du bureau d'études retenu
- Mai /juin début du travail d'élaboration du plan de référence
- Fin d'année approbation du plan de référence.

Il aborde ensuite le volet financier de l'opération dont le coût est estimé à 40.000,00 €. Des financements seront recherchés avec le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'Etat, la Caisse des Dépôts.....

Le P.E.T.R. Adour Chalosse Tursan est chargé de cette recherche de financements.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 8 mars à 14 h.

### **4 - POPULATION AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018 :**

Monsieur le Maire présente les chiffres de la population transmis par l'I.N.S.E.E. au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- |                               |                          |
|-------------------------------|--------------------------|
| - Population municipale :     | 1543 contre 1544 en 2017 |
| - Population comptée totale : | 21 contre 42 en 2017     |
| - Population totale :         | 1564 contre 1586 en 2017 |

## **5 – RENTREE SCOLAIRE 2018 :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Inspecteur d'Académie sur les prévisions d'effectifs à la rentrée. Il fait état de la situation préoccupante qui pourrait conduire à une mesure d'ajustement à la rentrée prochaine.

## **6 – COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 11 JANVIER 2018 :**

Monsieur Alain LUBET est invité à donner le compte-rendu de la dernière séance du conseil communautaire qui se tenait à POMAREZ le 11 janvier dernier :

- P.L.U.I.h : Présentation par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des outils utilisables à partir des fichiers fonciers (site internet CEREMA et Observatoire des Parcelles à Valoriser (P.A.V.).
- Parc Résidentiel de Loisirs (P.R.L.) lancement de la consultation pour le recrutement d'un bureau d'études chargé d'élaborer le dossier de déclaration de projet permettant la mise en compatibilité avec le PLU d'AMOU. Monsieur le Maire indique, à ce sujet, qu'il a été destinataire d'une demande d'acquisition d'une portion du chemin rural de « Chabrague » par le porteur de projet. Le conseil municipal n'y semble pas opposé, mais il reste à définir le statut réel de cette voie avant de lancer la procédure réglementaire. Les services de l'ADACL seront sollicités pour ce dossier.
- Présentation et adoption du projet de Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (S.D.A.A.S.P.).
- Tourisme/Culture : projet de création d'un bureau d'information Touristique à la Maison de la Dame, présentation du programme « Printemps des Landes 2018 » et du Marché des Producteurs, programme culturel 2018 en cours d'élaboration.
- Attribution du fonds de concours pour les bâtiments scolaires à la commune d'Arsague.

Le conseil municipal est invité à la prochaine séance du conseil communautaire qui se déroulera à AMOU le 8 février prochain.

## **12 - COMPTE-RENDU COMITE SYNDICAL SIETOM DE CHALOSSE DU 13 DECEMBRE 2017 :**

Mr Alain LUBET présente les principaux dossiers exposés lors du dernier comité syndical du SIETOM de Chalosse :

- Personnel : recrutement du responsable Pôle Ressources et d'un stagiaire
- Finances : Décisions Modificatives investissement et fonctionnement
- Fixation tarifs 2018
- Collecte : finalisation de la densification des points tri, évolution positive de la collecte sélective, renouvellement Eco emballages qui devient CITEO, règlement collecte revu en 2018
- Etat d'avancement travaux CSDMA
- Hygiène / Sécurité / Environnement : audit renouvellement norme ISO 14001, compte-rendu CHSCT, compte-rendu d'inspection DREAL
- L'unité de valorisation thermique qui permet de valoriser le biogaz a été validée. Elle a également pour effet de réduire la TGAP.
- Animation / communication : commission eco-exemplarité, participation actions collaboratives, projet OPREVERT pour la réduction et la valorisation des déchets verts.

Mr Alain LUBET précise les modifications apportées sur les emplacements de collecte sur AMOU. Il semblerait que l'emplacement prévu sur le chemin de « Ricarrère » puisse poser problème.

## **12 - AVENANT CONVENTION d'ADHESION PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (Mise à jour) :**

Monsieur le Maire présente la proposition d'avenant au Plan Communal de Sauvegarde. Il consiste à une mise à jour qui prendra en compte les modifications introduites par le nouveau plan départemental sur les risques majeurs (D.D.R.M.) arrêté par Les services de l'Etat dans Le département, d'introduire dans tous les P.C.S. réalisés par le CDG 40 la nouvelle réglementation sur les P.P.M.S des établissements scolaires mais également

tous les changements des personnels, de personnes nécessitant une attention particulière, de numéros de téléphones.

Une mise à jour sera également effectuée concernant le système d'alerte et d'information des populations (S.A.I.P.), l'affichage obligatoire en mairie concernant les risques majeurs.

Toutes ces modifications doivent être portées à la connaissance de la population par la mise à jour du DICRIM. Validé à l'unanimité

### **13 - QUESTIONS DIVERSES :**

● Mme Odile LAFITTE indique qu'elle s'est permise d'interpeller Monsieur le Maire pour évoquer l'arrivée massive ces derniers mois de réfugiés mineurs dans le département. Il est de la compétence du conseil départemental d'accueillir cette population au moins temporairement. Les structures d'accueil recensées étant aujourd'hui saturées, elle a pensé que la Maison « Baigthosse » pourrait peut-être répondre à ce besoin. Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la mise en place du dispositif. L'hébergement pourrait donc se faire à la Maison « Baigthosse » et la restauration à l'EHPAD « Les Peupliers » à compter du 1<sup>er</sup> février et jusqu'au mois de juin dans des conditions techniques et financières qui restent encore à finaliser avec les services du conseil départemental.

● Mr Jean-Pierre DUFOURCQ donne un compte-rendu sur l'avancée du projet « Coop d'AMOU ». Il fait état de ses derniers rendez-vous avec des candidats potentiels (bouchers et boulangers) qui devraient se concrétiser très rapidement. Ce qui porterait à trois le nombre de commerces alimentaires et une auto-école. Des démarches sont également engagées pour l'installation d'un bar à vins ainsi qu'avec un artisan pour installer son activité sur les lieux. Il précise à l'assemblée avoir interrogé la communauté de communes sur les possibilités de bénéficier des financements « FISAC » pour les porteurs de projets. Les travaux ont débuté sur la partie arrière et se poursuivront jusqu'au mois de mai.

Il fait part au conseil d'un projet de centre équestre sur la ferme « Larricq ». Le pétitionnaire est à la recherche des financements nécessaires à la concrétisation du projet. Il fait état également de son rendez-vous avec un maraîcher en permaculture qui est à la recherche d'un point de vente pour ces produits.

● Monsieur le Maire donne lecture de la demande de la société Méthalandes pour la mise en place d'un plan d'épandage provisoire notamment sur la commune d'AMOU. Les élus s'interrogent sur cette demande qui pourrait être sources de nombreuses nuisances. Mme Odile LAFITTE rappelle que chaque unité de production devrait avoir son propre plan d'épandage, ce qui résoudrait tous les problèmes.

Le conseil municipal donne un avis défavorable à cette demande (14 voix contre / 3 abstentions).

● Monsieur le Maire présente le bilan du Téléthon 2017 dont le bénéfice est de 5.497,00 €, soit 380,00€ de moins que l'an passé. Le comité d'organisation remercie le conseil municipal pour sa collaboration

● Monsieur le maire donne lecture d'une demande de subvention dans le cadre du Festival Chansons et Mots d'AMOU « hors les murs ». Cette subvention d'un montant 292,00 € serait destinée à financer un spectacle à l'attention des élèves de maternelle et cours préparatoire. Certains élus s'interrogent sur cette dépense qui devrait, selon eux, être imputée au budget général du Festival. Il est décidé de surseoir à cette demande.

6 votes pour, 8 abstentions, 3 contres.

● Monsieur le Maire interroge l'assemblée sur le sort de la serre communale qui ne sera plus utilisée. Un jeune agriculteur/maraîcher en cours d'installation pourrait être intéressé. Il reste à en définir le prix de vente. Il semblerait que ces installations se négocient entre 500 et 1000 €. Il est décidé de demander une proposition d'achat à l'intéressé. Un courrier lui sera adressé dans ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé à 23 h 50, la séance est levée.

Commune de AMOU

Registre des délibérations du Conseil municipal

<b>Récapitulatif des délibérations prises en séance du 25 janvier 2018</b>	
<b>N° délibération</b>	<b>Objet de la délibération</b>
2018-001	Avenant n°3 CDG40 Mise à jour Plan Communal de Sauvegarde